

Montréal, le 21 mars 2016

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**À : TOUS LES PARTICIPANTS**

**Objet : Demande de révision de Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le Transporteur) de la décision D-2015-209**

**Dossier de la Régie : R-3959-2016**

**Demande de révision de Hydro-Québec dans ses activités de production d'électricité (le Producteur) de la décision D-2015-209**

**Dossier de la Régie : R-3961-2016**

---

Chères consœurs, chers confrères,

La présente fait suite à la rencontre préparatoire tenue le 16 courant relativement aux deux dossiers mentionnés en titre.

En fonction des disponibilités exprimées à cette date, la Régie fixe l'échéancier suivant pour le traitement de ces deux dossiers :

24 mars 2016 à 12h	Date limite pour le dépôt des demandes d'intervention du Producteur et du Transporteur
30 mars à 12h	Date limite pour le dépôt de la demande en irrecevabilité et des autorités avec identification des extraits pertinents
1 <sup>er</sup> avril 2016 à 12h	Date limite pour le dépôt des commentaires des participants sur les demandes d'intervention
6 avril 2016 à 12h	Date limite pour le dépôt des répliques du Producteur et du Transporteur aux commentaires des participants
8 avril 2016 à 9h	Audience sur la demande en irrecevabilité
3 mai 2016 à 12h	Date limite pour le dépôt des plans d'argumentation et des autorités avec identification des extraits pertinents
31 mai, 1, 2, 3 juin et, si nécessaire, 6 juin 2016	Audience sur les demandes en révision

Veillez agréer, chères consœurs, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml